

Image not found or type unknown



Demande d'injonction à faire

Par **brahim62**, le **16/12/2009** à **22:50**

Bonjour, j'ai envoyé une requête au tribunal administratif (la requête a été enregistrée) dans la requête j'ai demandé l'annulation d'une décision par laquelle le préfet m'a refusé une carte de résident , j'ai également demandé au tribunal qu'il soit donné injonction au préfet de me délivrer cette carte mes questions se suivent : quel est le délai pour régulariser cette requête ? es-ce que j'ai le droit de demander en application de l'article L 911-1 du code de justice administrative l'injonction à faire sans prendre un avocat ? en cas où je perds l'affaire, quelles sont les conséquences financières ? Cordialement